EXIGENCES PRUDENTIELLES DE PUBLICATION

2024

Selon circulaire FINMA 2016/1
«Publication - banques»

CIM
BANQUE

Sommaire

Tableau KM1 3
Chiffres-clés essentiels réglementaires

Tableau OV1 4
Aperçu des positions pondérées par le risque

Tableau LIQA 4
Gestion du risque de liquidité

Tableau CR1 5
Risques de crédit : qualité de crédit des actifs

Tableau CR3 6
pour les banques soumises à publication partielle

Tableau CRB 7
Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Tableau CR5 15
Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque

Tableau CCR3 16
Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories

Tableau CCR5 17
Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie

Tableau IRRBBA 18
Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

Tableau IRRBB1 21
Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt

Tableau ORA 22
Risques opérationels indications générales

Tableau KM1 : Chiffres-clés essentiels réglementaires
(en milliers de CHF)

		a	e
	T = 31.12.2024	T	T-1
Fonds propres pris en compte			
1	Fonds propres de base durs (CET1)	139 377	106 371
2	Fonds propres de base (T1)	139 377	106 371
3	Fonds propres totaux (1)	170 418	122 412
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4	RWA	570 377	445 888
4a	Exigences minimales de fonds propres (CHF)	45 630	35 671
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5	Ratio CET1 (%)	24.4%	23.9%
6	Ratio de fonds propres de base (%)	24.4%	23.9%
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	29,8%	27,5%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	2.5%
9	Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0%	0%
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0%	0%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	18,4	17.9%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
(1)	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	2.5%	2.5%
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	0%	0%
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.0%	7.0%
12d	Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	8.5%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.5%	10.5%
Ratio de levier Bâle III			
13	Engagement global (CHF)	1 895 257	1 765 670
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.4%	6%
Ratio de liquidités (LCR)			
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	1 052 857	1 026 152
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	243 353	184 508
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	432.65%	556.16%
Ratio de financement (NSFR) (2)			
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	1 256 793	1 146 691
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	427 547	358 859
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	293%	320%

(1) Une réserve latente de 15'000 k chf a été constituée sur l'exercice 2023.

Tableau OV1 : Aperçu des positions pondérées par le risque

(en milliers de CHF)

31.12.24	RWA	RWA	Fonds propres minimaux	Déviation du RWA
	Période de référence	Période précédant	Période de référence	en %
1 Risque de crédit *1	292 689	242 813	23 415	20,5%
20 Risque de marché *2 *3	99 663	65 813	7 973	51,4%
24 Risque opérationnel *4	178 025	137 263	14 242	29,7%
27 Total (1 + 20 + 24)	570 377	445 888	45 630	27,9%

**1 Risque de crédit : Approche Standard*
**2 Risque de marché : Approche Standard*
**3 Augmentation des positions de négoce*
**4 Risque opérationnel : Approche de l'indicateur de base*

Tableau LIQA : Gestion du risque de liquidité

Ratio de liquidité à court terme - LCR - exigences quantitatives

	déc.23	mars.24	mai.24	sept.24	déc.24
Ratio LCR individuel	556%	403%	441%	457%	433%
Minimum LCR FINMA	100%	100%	100%	80%	100%
Minimum LCR Banque	120%	120%	120%	100%	120%

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Un reporting interne en matière de liquidité incluant le stress test est présenté trimestriellement au conseil d'administration.

Tableau CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs

					31.12.2024
		a	b	c	d
		Valeurs comptables brutes des (1)		Corrections de valeur / amortisse-ments (2)	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut (3)	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)	-	314 934	9 201	305 733
2	Titres de dette	-	1 204 497		
3	Expositions hors bilan	-	25 074		
4	**TOTAL Période de référence**	**-**	**1 544 505**	**9 201**	**1 535 304**
5	**TOTAL Période précédente**	**-**	**1 424 070**	**11 614**	**1 412 456**

(1) Il s'agit des éléments du bilan et du hors bilan qui sont exposés à un risque de crédit au sens des dispositions sur les fonds propres (sans les risques de crédit de contrepartie). Les positions du bilan comprennent les prêts et les titres de dette. Les positions hors bilan doivent être mesurées en fonction des critères suivants : 1) garanties fournies : le montant maximum que la banque devrait débourser en cas de mise à contribution de la garantie (valeur brute, soit avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et avant la prise en compte des techniques de réduction du risque) ; 2) engagements de crédit irrévocables : le montant total du prêt consenti par la banque (le montant est également brut, comme décrit ci-avant). Les engagements de crédit révocables ne doivent pas être pris en compte. La valeur brute correspond à la valeur comptable avant prise en compte d'une éventuelle correction de valeur, mais après réduction consécutive à un éventuel amortissement (par amortissement, il faut comprendre la réduction directe de la valeur comptable, appliquée par la banque lorsque celle-ci considère qu'il n'y a plus guère de possibilité de recouvrement). Les mesures d'atténuation du risque de crédit ne sont pas prises en compte, quelle que soit leur nature.

(2) Somme des adaptations de valeur, sans égard au fait qu'elles couvrent des positions compromises ou simplement des risques latents, et amortissements enregistrés directement.

(3) Positions en défaut (art. 83) Selon les normes finales de Bâle III, les mêmes critères s'appliquent à l'approche standard et à l'approche IRB pour déterminer quand une contrepartie ou des positions sur celle-ci sont considérées en défaut. L'art. 83 rend opérationnelle la définition des positions en défaut selon le projet d'art. 63 al. 3 let. e OFR. Il s'agit de créances dont la contrepartie est en défaut. Les créances en souffrance selon la définition des normes minimales de Bâle dans la version figurant dans le projet d'annexe 1 de l'OFR sont également attribuées à cette classe de position. Une créance est en souffrance en particulier lorsque des paiements n'ont pas été entièrement effectués plus de 90 jours après leur échéance. Lorsqu'un crédit est en souffrance, la contrepartie est par conséquent considérée comme en défaut. Des écarts sont possibles dans le cas des positions sur la clientèle de détail (projet d'art. 71 OFR), c.-à-d. la souffrance d'un crédit ne contraint pas la banque à traiter la contrepartie ou toutes les créances sur elle comme en défaut.

Tableau CR3 : pour les banques soumises à publication partielle

(en milliers de CHF)

31.12.24

	a	c	e&g
	Positions sans couverture (7) / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert (8)	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit : montant effectivement couvert
Créances (y c. les titres de dette)	1 448 212	62 017	-
Opérations hors bilan	4 986	20 089	-
TOTAL	**1 453 198**	**82 105**	**-**
Dont en défaut	4 638	4 563	-
Année précédente	1 334 580	77 941	-

(7) Soit les valeurs comptables des positions (après déduction des corrections de valeur) qui ne bénéficient pas d'une mesure d'atténuation des risques.

(8) Soit les valeurs comptables des positions (après déduction des corrections de valeur) qui sont couvertes partiellement ou totalement par des des sûretés, sans égard à la portion de la position originale effectivement couverte.

Tableau CRB : Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit[QUAL/QC / flexible]

(en milliers de CHF)

31.12.24

Segmentation du risque crédit - Zones Géographiques

	Switzerland	Oceania	North America	Liechtenstein	Latin America	Europe	Caribbean	Asia	Africa	Total
Bilan / Créances:										
Liquidités	180 705		764			1 521				**182 991**
Créances sur les banques	74 938		41 455			64 344		16 180	391	**197 307**
Créances résultant d'opérations de financement de titres										
Créances sur la clientèle	34 114	394	15 935	4	2 160	43 604	2 905	8 931	379	**108 425**
Créances hypothécaires										**0**
Opérations de négoce	40 652	7 054	672 298		6 622	601 563		6 469		**1334 658**
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	280				103	423				**806**
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur										**0**
Immobilisations financières	724					712				**1 436**
Comptes de régularisation	7 204									**7 204**
Participations			0			132				**132**
Immobilisations corporelles	42 857									**42 857**
Valeurs immatérielles										**0**
Autres actifs	460									**460**
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)										**0**
Capital social non libéré										**0**
Total	**381 934**	**7 448**	**730 452**	**4**	**8 885**	**712 299**	**2 905**	**31 579**	**771**	**1876 276**

	Switzerland	Oceania	North America	Liechtenstein	Latin America	Europe	Caribbean	Asia	Africa	Total
Hors Bilan										
Engagements conditionnels	7 068	18	191		406	8 166	270	2 583	1 470	**20 172**
Engagements irrévocables	15 645				1 847	25 828		718		**44 038**
Engagement de libérer versements supplémentaires										**0**
Crédits par engagements										**0**
Total	**22 712**	**18**	**191**	**0**	**2 253**	**33 993**	**270**	**3 301**	**1 470**	**64 209**

Total de la période de référence	**404 646**	**7 466**	**730 643**	**4**	**11 138**	**746 292**	**3 175**	**34 881**	**2 241**	**1940 485**

Tableau CRB: Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit[QUAL/QC / flexible]

(en milliers de CHF)

31.12.24

Segmentation du risque crédit - Branches

	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
Bilan / Créances:								
Liquidités	178 875						4 116	**182 991**
Créances sur les banques			197 307					**197 307**
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	13 555	129	6 428	53 728	34 585			**108 425**
Créances hypothécaires								**0**
Opérations de négoce	1010 453	28 871	220 188	74 358			790	**1334 658**
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés			527	103	177			**806**
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								**0**
Immobilisations financières	661			317		458		**1 436**
Comptes de régularisation							7 204	**7 204**
Participations						132		**132**
Immobilisations corporelles							42 857	**42 857**
Valeurs immatérielles								**0**
Autres actifs							460	**460**
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)								**0**
Capital social non libéré								**0**
Total	**1203 544**	**29 000**	**424 450**	**128 506**	**34 761**	**590**	**55 426**	**1876 276**

	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	31		275	9 459	10 389		18	**20 172**
Engagements irrévocables		4 903		9 810	29 325			**44 038**
Engagement de libérer versements supplémentaires								**0**
Crédits par engagements								**0**
Total	31	4 903	275	19 268	39 715	0	18	**64 209**

Total de la période de référence	1203 574	33 903	424 724	147 774	74 476	590	55 444	1940 485

Tableau CRB: Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit[QUAL/QC / flexible]

(en milliers de CHF)

31.12.24

Segmentation du risque crédit - Echéance

	À vue	Dénonçables	Echu					Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Bilan / Créances:								
Liquidités	182 991							**182 991**
Créances sur les banques	149 226		48 082					**197 307**
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle		48 521	30 623	29 281				**108 425**
Créances hypothécaires								**0**
Opérations de négoce	1334658 458							**1334 658**
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	806							**806**
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								**0**
Immobilisations financières	1 202				234	0		**1 436**
Comptes de régularisation	7 204							**7 204**
Participations	132							**132**
Immobilisations corporelles							42 857	**42 857**
Valeurs immatérielles								**0**
Autres actifs	460							**460**
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)								**0**
Capital social non libéré								**0**
Total	**1335000 478**	**48 521**	**78705**	**29281**	**234**	**0**	**42 857**	**1876 276**

	À vue	Dénonçables	Echu					Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	20 172							**20 172**
Engagements irrévocables	4 903		21	38 756	359			**44 038**
Engagement de libérer versements supplémentaires								**0**
Crédits par engagements								**0**
Total	**25 074**	**0**	**21**	**38 756**	**359**	**0**	**0**	**64 209**

Total de la période de référence	**1335025553**	**48 521**	**78 725**	**68 037**	**593**	**0**	**42 857**	**1940 485**

Tableau CRB: Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit[QUAL/QC / flexible]

(en milliers de CHF)

31.12.24

Segmentation du risque crédit - Pondérations-risque réglementaires

	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total
Bilan / Créances:											
Liquidités	182 991										**182 991**
Créances sur les banques					195 293		291		483	1 240	**197 307**
Créances résultant d'opérations de financement de titres											**0**
Créances sur la clientèle	79 932							4 643	23 849	2	**108 425**
Créances hypothécaires											**0**
Opérations de négoce	874 216				37 148		353 557		67 881	1 855	**1 334 658**
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés							527		280		**806**
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur											**0**
Immobilisations financières	661								775		**1 436**
Comptes de régularisation									7 204		**7 204**
Participations									132		**132**
Immobilisations corporelles									42 857		**42 857**
Valeurs immatérielles									0		**0**
Autres actifs									460		**460**
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)											**0**
Capital social non libéré											**0**
Total	**1 137 800**	**0**	**0**	**0**	**232 441**	**0**	**354 375**	**4 643**	**143 920**	**3 098**	**1 876 276**

	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total
Hors Bilan											
Engagements conditionnels	20 089							20	63	0	**20 172**
Engagements irrévocables					4 903				39 135		**44 038**
Engagement de libérer versements supplémentaires											**0**
Crédits par engagements											**0**
Total	**20 089**	**0**	**0**	**0**	**4 903**	**0**	**0**	**20**	**39 198**	**0**	**64 209**

Total de la période de référence	**1157888**	**0**	**0**	**0**	**237344**	**0**	**354375**	**4 663**	**183 118**	**3 098**	**1940485**

Méthodes appliquées pour l'identification des créances compromises

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail. Pour les crédits commerciaux, la banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits «en souffrance».

Les corrections de valeur pour risques latents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes subies qui ne peuvent pas encore être attribuées à un preneur de crédit distinct. Les risques latents de défaillance résultent des risques présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. Leur estimation se base par principe sur des valeurs tirées de l'expérience. Sur la base de l'historique des pertes de la banque la moyenne des taux des pertes pour créances compromises est proche de 0%. Dès lors aucune provision n'a été constituée

Tableau CR5 : Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations- risque

		2024	2023
Risques de crédit	Approche IRB	20 000	15 871

(1) Les banques qui déterminent dans une très large mesure les fonds propres minimaux requis en couverture des risques de crédit, au moyen d'une approche autre que l'approche standard, peuvent renoncer à la publication du tableau détaillée du tableau CR5, en tenant compte du Cm 14.2.

Annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques
Tableau CCR3 : Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard [QC / fixe]

(en milliers de CHF)

31.12.2024

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	
Catégories de positions / pondérations-risque		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total positions soumises au risque de crédit (1)	Total année précédente
1	Gouvernements centraux et banques centrales										
2	Banques et négociants en valeurs mobilières			100	1 292					1 393	1 493
3	Corporations de droit public et banques multilatérales de développement										
4	Entreprises						0			0	73
5	Retail						0			0	208
6	Titres de participation										
7	Autres positions (2)						0			0	1 148
8											
9	**TOTAL**			**100**	**1 292**		**0**			1 393	2 922
	Année précédente			758	735		1 429			2 922	

(1) Montant pertinent pour déterminer les exigences de fonds propres, après application des mesures d'atténuation du risque de crédit

(2) Cette ligne prend en compte les autres actifs (cf. §81 du document de Bâle II, à savoir les positions de titrisation, les positions non soumises au risque de contrepartie et les autres positions) et d'éventuels investissements (participations) dans des entreprises commerciales soumis à une pondération de 1250% (cf. §90 du document de Bâle II, http://www.bis.org/publ/bcbs189.pdf).

Commentaires explicitant chaque changement significatif survenu durant la période de référence et les raisons qui en sont la cause.

Annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques
Tableau CCR5 : Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie [QC / flexible]

(en milliers de CHF)

31.12.2024

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
	Ségréguées (1)	Non ségréguées	Ségréguées (1)	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		63				
Liquidités en monnaies étrangères		1 056				
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres Etats		28				
Créances sur des agences gouvernementales		15				
Obligations d'entreprises		29				
Titres de participation		1 104				
Autres sûretés		117				
TOTAL		**2 413**				
Année précédente		1 576				

(1) « Ségrégué » désigne les sûretés détenues de façon à ne pas tomber dans la masse en faillite (bankruptcy-remote). Pour les détails voir § 200 à 203 des « Capital requirements for bank exposures to central counterparties » d'avril 2014.

Annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques
Tableau IRRBBA : Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

a	Description de la façon dont la banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.	Le risque de taux d'intérêt correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres de la banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt influencent la valeur économique des actifs, des passifs et des positions hors bilan. Elles ont également une incidence sur le revenu des opérations d'intérêts. Le risque de taux d'intérêt est évalué périodiquement. Les informations qualitatives et quantitatives sont quant à elles présentées annuellement dans le présent chapitre, voir également annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques. Au regard des activités, de la structure du bilan de la banque et sous l'angle de la circulaire FINMA 2019/02 la banque est peu exposée au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux est également limité au regard des activités de la banque et notamment du fait qu'environ 71% du total du bilan est composé du portefeuille Nostro (exclu de la statistique) et d'actifs liquides de haute qualité. La mesure du risque de taux est effectuée avec le logiciel ReportGenerator de BearingPoint, utilisé par une grande majorité d'établissements bancaires en Suisse. La banque calcul son exposition sur les fonds propres et les bénéfices en raison des fluctuations des taux d'intérêts.	
1	Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE)	Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes	Pas de prise en compte des marges de taux et autres composantes
b	Description des stratégies supérieures de la banque afin de gérer et atténuer l'IRRB. Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite de tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.	La banque dispose d'une Politique de risque s'appuyant sur les lois, directives et règlements en vigueur relatifs aux risques de taux d'intérêts. Cette politique des risques s'appuie également sur une stratégie de la banque visant à augmenter ses fonds propres permettant notamment d'absorber les risques de taux d'intérêt. Le Conseil d'administration fixe l'appétence, la tolérance et les limites pour gérer le risque de taux. Le dispositif de limites comprend notamment des seuils en matière de variation de fonds propres et de sensibilité des revenus d'intérêts selon un scénario donné. Une tolérance de 5 millions a notamment été définie pour chaque indicateur. Le Conseil d'administration approuve annuellement cette stratégie au travers de l'annexe 1 au « Concept cadre – Gouvernance d'entreprise». La stratégie liée aux risque de taux d'intérêt de la banque est effectuée également dans une approche globale en prenant en compte le portefeuille de négoce. De manière périodique le département négoce effectue une analyse de sensibilité et des prévisions afin d'estimer la limite maximale de variation de taux. Cette analyse permet de démontrer les variations maximales à ne pas dépasser avant la réalisation de potentielles pertes au niveau du portefeuille de négoce. La banque identifie, mesure et surveille son risque de taux. Elle établit un rapport interne sur base trimestrielle, fixe des limites et évalue les résultats	
2	Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiement mises en œuvre	Mapping des paiements en fonction des dates de remboursement du principal, révision du taux d'intérêt, versements d'intérêts.	
c	Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB.	Calculs effectués sur base trimestrielle. La banque utilise les données effectives.	

3	Taux d'escompte1 : description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation	Interpolation des taux du marché	
d	Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.	Déplacement parallèle vers le haut Déplacement parallèle vers le bas Scénario standard (iii) «pentification de la courbe» Scénario standard (iii) «aplatissement de la courbe» Standard (v) «hausse des taux courts» Standard (vi) «baisse des taux courts»	
5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables	Utilisation des clés de réplications
e	Lorsque les hypothèses de modélisation de la banque utilisés dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la banque pour un but autre que la publication, par ex. afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1 (cf. description sur le tableau IRRBB1), la banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par ex. données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).	Les hypothèses de modélisation de la banque utilisées sont celles prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1. A noter que CIM BANQUE SA est une banque de niveau 5 selon la catégorisation prévue à l'annexe 3 de l'OB. Selon les dispositifs prévus dans la circulaire «2019/2 Risque de taux - banques», cette catégorisation de niveau 5 donne la possibilité à des allégements et notamment à la banque d'avoir une approche uniquement qualitative au regard des analyses du risque de taux. Toutefois l'approche quantitative est utilisée à des fins de gestion du risque au sein de la banque.	
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
f	Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.	Utilisation de données effectives et conformes aux prescriptions comptables.	

g	Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante :		
7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	NON APPLICABLE
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce. Elle se limite à des transactions de change à termes destinées à couvrir partiellement le risque de change.
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux	NON APPLICABLE

Annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques
Tableau IRRBB1 : Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt [QC / fixe]

(en milliers de CHF)

	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
Période	**T**	**T-1**	**T**	**T-1**
Hausse parallèle	-613	368	1149	884
Baisse parallèle	620	-375	-1126	-863
Choc dit steepe-ner (1)	402	-73		
Choc dit flattener (2)	-516	115		
Hausse des taux à court terme	-681	181		
Baisse des taux à court terme	689	-185		
Maximum	689	375	1149	884
Période	**T**		**T-1**	
Fonds propres de base (Tier 1)	**170 418**		**106 371**	

Commentaire sur l'importance des valeurs exposées. La matérialité des valeurs publiées ainsi que tous les changements significatifs survenus depuis la précédente période sous revue doivent être explicitées.

(1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

(2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques
Tableau ORA : Risques opérationels indications générales

		2024	2023
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	14 242	10 981

Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

CIM
BANQUE